BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1574

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

105 957 971 RCS Nantes.
DTM FROMAGES & TERROIRS.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 5000 EUR.
Adresse : 79, boulevard de la Prairie au Duc, 44200 Nantes.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 50000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La vente au détail en magasin et sur internet de tous produits d'épicerie fine. La vente au détail de produits laitiers, de charcuterie, sans vente de boissons alcoolisées..
Adresse : 79, boulevard de la Prairie au Duc, 44200 Nantes.
Précédent propriétaire : 853 328 185 RCS Nantes. **MODJO.**
A dater du : 8 juin 2026.
Date d'effet : 3 août 2026.
Date de commencement d'activité : 3 août 2026.
Publication légale : OUEST FRANCE *du* 28 août 2026.
Oppositions : à l'adresse du fonds de commerce 79 Boulevard de la Prairie au Duc - 44200 NANTES.
Oppositions : Adresse de correspondance : ORATIO Avocats sis 5 rue Papiau de la Verrie 49000 ANGERS.
Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date du 31.07.2026 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, Nantes 2 le 07.08.2026. Dossier 2026 00052854, référence 4404P02 2026 A 03093, Domicile ancien propriétaire : 79 Boulevard de la Prairie au Duc - 44200 NANTES Domicile nouveau propriétaire : 79 Boulevard de la Prairie au Duc - 44200 NANTES Cession de fonds de commerce de détail de produits laitiers, de charcuterie, de vins et d'épicerie fine, Exploité à 79 Boulevard de la Prairie au Duc - 44200 NANTES Moyennant le prix de 50.000,00 euros Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce.